



Vérifications préalables à la mise à feu

Formation feux réels

Version 1
Date : 22/11/2016

Identification du bâtiment :

Date / Heure :

Structure, installations, environnement

☐	Bon fonctionnement du système d'alerte (TKG236)
☐	Matériel de premier secours disponible sur site
☐	Les itinéraires de replis et de secours ont été validés par l'ensemble des formateurs
☐	Les locaux sont vierges de toute occupation / Pas de victime « réelle »
☐	Chaque formateur a pris en compte la fiche de visite préalable
☐	Absence d'alimentation en énergie du bâtiment (électricité, gaz, fuel, ...)

Moyens hydrauliques

☐	2 engins pompes, capacité pompe 1000 L/min, 15 bars minimum
☐	1 LDV 500 établie pour le binôme de sécurité sur le deuxième engin pompe
☐	Capacité minimum des tonnes : 2000L, pleines.
☐	1 hydrant en état de fonctionnement ou point d'eau accessible

Procédure d'allumage

☐	Pas d'allumage simultané dans un même bâtiment
☐	Aucun hydrocarbure liquide d'une quantité > 1L (PE>55°C) n'est utilisé durant la phase d'allumage
☐	Aucun hydrocarbure liquide n'est utilisé durant l'exercice

Déroulement de la formation

☐	L'objectif pédagogique a été défini au préalable
☐	Chaque BAT engagé est suivi d'un formateur
☐	Le binôme de sécurité formé est prêt à intervenir sur ordre
☐	Le DIRANIM, le DIREX, le (s) formateur (s) accompagnant le (s) BAT et le conducteur de l'engin de sécurité doivent pouvoir communiquer par moyens radios (Mode DIR)
☐	Le CODIS est informé de l'exercice

EPI

☐	Formateurs, équipes de sécurité et conducteur en tenue de feu complète.
☐	Stagiaires en tenue de feu complète, BAT sous ARI

Qualifications

☐	Les formateurs sont désignés par le DIREX et DIRANIM en fonction des objectifs fixés
☐	Les conducteurs sont COD 1
☐	Le binôme de sécurité est dûment qualifié.

Autre(s) élément(s) empêchant de donner l'autorisation d'allumage

--

AUTORISATION D'ALLUMAGE DE FEU REEL

(Si une des cases n'est pas cochée, l'autorisation d'allumage n'est pas accordée)

Le DIREX procède à l'allumage

OUI

NON

Nom, prénom :

Signature du DIREX :